



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize novembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix novembre 2017, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

**Etaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Jean Michel CALVI, Christine DENIS, Christiane FONT, Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Franck ESSERTEL, Lionel MILETIC, Karine FONT, Marie Andrée COUTURIER, Anne Sophie BOUTEILLE (arrivée à 20h45), Jérôme GUBIEN, Marie Christine PONCET

**Absents :**

**Excusés :** Geneviève FAYOLLE

**Pouvoirs :** Geneviève FAYOLLE à Anne DITCHFIELD

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 19 Octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Délibération**

⇒ ***N° 2017- 45 : Assistance juridique – Avenant à la convention – Participation de 1602€ pour l'année 2018***

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2001, la commune de Larajasse adhère à la mission assistance juridique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône. Cette assistance a pour mission d'apporter une expertise juridique dans tous les domaines de l'activité territoriale, de répondre à nos interrogations et de rédiger des modèles d'actes ou des notes juridiques.

Pour l'année 2018, Monsieur le Maire précise que le montant de l'assistance juridique s'élève à 1 602€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette participation pour l'année 2018.

*Adopté à l'unanimité*

⇒ ***N° 2017-46 : Autorisation de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité***

Monsieur le Maire explique que pour faire face au départ de M. Guillaume CARRIER, il convient de recruter un agent technique contractuel. Cet agent contractuel sera embauché dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 20 novembre 2017 au 31 Mai 2018 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps complet.

*Adopté à l'unanimité*

⇒ **N° 2017- 47 : Indemnité de conseils allouée au comptable du Trésor Public**

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité de conseil peut être allouée chaque année par le conseil municipal au Trésorier en charge du budget de la commune. Le conseil municipal doit alors se prononcer sur le taux affecté à cette indemnité.

Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité est calculée sur une base de la moyenne des dépenses communales des 3 dernières années (hors opérations d'ordre).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité au taux de 100%

*Adopté comme suit :*

*Pour : 12*

*Contre : 1*

*Abstention : 2*

⇒ **N° 2017- 48 : Approbation de la convention de partenariat entre la CCMDL (Communauté de Communes des Monts du Lyonnais) et la Commune de Larajasse – Réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un contrat territoire Lecture signé par les deux ex Communautés de Communes formant aujourd'hui la CCMDL, des financements leurs ont été accordées pour permettre :

- La mise en place d'un logiciel commun pour le réseau de lecture publique de la communauté de communes des Monts du Lyonnais et des communes d'Yzeron et Courzieu.
- Le recrutement d'un coordinateur pour l'accompagnement des bibliothécaires à la mise en place du logiciel et l'animation du réseau.

Un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin et le logiciel DECALOG est en service pour l'ensemble des bibliothèques du réseau depuis le 27 juin. Il est rappelé que la compétence bibliothèques relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil municipal de la nécessité de conventionner avec la CCMDL et dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de convention. Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends, la fin de la convention.

*Adopté à l'unanimité*

⇒ **N° 2017- 49 : Composition du conseil communautaire de la CCMDL au 1er janvier 2018 – Approbation accord local**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 07 Novembre 2017 ; le Président de la CC des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 31 octobre 2017, approuvant à l'unanimité la composition du conseil communautaire au 1er janvier 2018 selon un accord local en application du code général des collectivités territoriales (art L 5211-6).

En effet, au 1er janvier 2018, huit nouvelles communes vont rejoindre la CCMDL dans le cadre d'une procédure d'extension de droit commun nécessitant de délibérer sur la composition du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, a approuvé à l'unanimité une répartition des 44 conseillers communautaires possibles selon l'accord local suivant : St Martin-en-haut et St Symphorien-sur-Coise seraient représentées comme actuellement par 4 conseillers communautaires, St Laurent- de-Chamousset, Larajasse, Haute- Rivoire, Montrottier, Ste Foy-l 'Argentière et Brussieu par 2 conseillers. Les autres communes bénéficient toutes d'un siège.

Il précise que les conseils municipaux de chacune des communes membres de la CCMDL au 1er janvier 2018 devront délibérer à leur tour à la majorité qualifiée soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale, dans un délai de 3 mois pour accepter cette composition du conseil communautaire selon accord local.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver la composition du conseil communautaire au 1er janvier 2018 selon accord local précité et prévoyant deux sièges pour la commune de LARAJASSE

*Adopté à l'unanimité*

○ **Questions diverses**

**Commission Finances**

- Suivi du budget 2017
- Section de Fonctionnement ; dépenses à 67% du Budget primitif et recettes à 70%
- Section d'Investissement ; dépenses à 52% et Recettes à 92%
- Inventaire des biens de la commune

**Commission Economie**

- Café installation : 22 novembre à 19h30 au Bar des gones : rencontre entre les porteurs de projets au niveau agricole et les cédants d'installation

**Commission Urbanisme**

- Analyse des demandes d'autorisation d'urbanisme en cours
- Modification du PLU - Etudes des parcelles à classer en zones constructibles dans les trois villages

**Commission Jeunesse, sports et relations aux associations**

- Calendrier des fêtes finalisé avec les associations (22 associations présentes lors de la réunion)
- 2018 ; feu d'artifice du 14 juillet organisé par le Twirling Baton et les pompiers
- Plus de randonnée des trois clochers organisée par le club et les écoles
- Réflexion en cours sur la tenue d'un forum des associations en septembre 2018
- Tarifs inchangés pour les locations du Pôle d'animation pour 2018 (tarifs identiques depuis 2016)

○ **Informations diverses**

- Préparation du téléthon : manque de participation des associations (4 associations de présentes sur 40). Besoin de remobiliser pour maintenir une manifestation à Larajasse pour le téléthon. En effet, les actions des communes sont très importantes car elles génèrent des recettes et des dons (première source de don, avant les dons envoyés par téléphone lors des émissions télévisées). Pour information : deux enfants atteints de myopathie ont été guéris en 2017. Cette année la manifestation aura lieu le 9 Décembre à l'Aubépin, à partir de 11h
- Marché de Noel de l'office de tourisme du 8 au 22 décembre 2017 à St Martin en Haut
- 28 Novembre 2017, 19h : la commune accueillera le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, au Pôle d'animation. Séance ouverte à tous.
- Rappel : réunion publique sur le devenir de l'école publique de Lamure, le 24 Novembre 2017, à 20h au Pôle d'animation

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30  
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 14 Décembre 2017, à 20h00, en Mairie**